

Déductions en rapport avec la formation pour la période fiscale 2020

	Les frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles (montant maximal déductible)	Frais de garde par des tiers (montant maximal déductible par enfant)	Déductions sociales (montants par enfant) Déduction pour enfants et pour frais de formation
Confédération	CHF 12'000.00	CHF 10'100 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 6'500 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études
AG	CHF 12'000.00	CHF 10'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 7'100 si l'enfant a moins de 14 ans ; CHF 9'100 si l'enfant a moins de 18 ans; CHF 11'100 für pour un enfant adulte en formation
AI	CHF 12'000.00	dépenses effectives jusqu'à CHF 18'000 si l'enfant a moins de 14 ans	CHF 6'000, dès le troisième enfant CHF 8'000 et pour un enfant adulte en formation
AR	CHF 12'000.00	CHF 10'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 5'000 jusque à l'âge de 4 ans; CHF 7'000 jusque à l'âge de 15 ans; CHF 11'000 jusque à l'âge de 18 ans; CHF 11'000 pour un enfant adulte en formation jusque à l'âge de 26 ans
BE	CHF 12'000.00	CHF 8'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 8'000 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études; plus max. CHF 6'200 en cas de la formation extérieure
BL	CHF 12'000.00	CHF 10'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 750 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études
BS	CHF 18'100.00	CHF 10'100 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 7'900 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études
FR	CHF 12'000.00	CHF 6'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	Entre 7'000 et 8'500 CHF par enfant mineur (en fonction du revenu net ; cf. code 6.110 dans le guide)
GE	CHF 11'942.00	CHF 25'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	Il existe deux charges pour les familles: CHF 9'980 (charge entière) et CHF 4'990 (demi-charge); les critères se trouvent à la page 11 du guide.
GL	CHF 12'000.00	CHF 10'100 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 7'000 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études
GR	CHF 12'000.00	CHF 10'300 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 6'000 dès la fin de l'âge préscolaire, CHF 9'000 pour un enfant plus grand mais encore mineur; plus CHF 18'000 en cas de logement à l'extérieur pendant la semaine
JU	CHF 12'000.00	CHF 10'100 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 5'300 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études, dès le troisième enfant CHF 6'000; plus max. CHF 2'900 en cas de l'alimentation à l'extérieur et max. CHF 10'000 en cas de logement à l'extérieur
LU	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 4'700 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 6'700 jusque à l'âge de 7 ans, CHF 7'200 dès l'âge de 7 ans; CHF 12'500 en cas de logement à l'extérieur
NE	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 20'400 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 6'000 pour chaque enfant âgé de 0 à 4 ans, CHF 6'500 pour chaque enfant âgé de 4 à 14 ans, CHF 8'000.00 pour chaque enfant âgé de plus de 14 ans
NW	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 7'900 jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	CHF 6'000 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études; CHF 1'600 en cas de logement à l'extérieur du canton; CHF 5'400 pour le premier enfant et CHF 7'600 pour chaque enfant qui a son logement à l'extérieur
OW	CHF 12'000.00	CHF 10'000 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 6'200 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études; plus CHF 5'100 en cas de logement à l'extérieur après la scolarité obligatoire
SG	CHF 12'000.00	frais réels mais max. 25'000 CHF jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	CHF 7'200 pour un enfant qui n'est pas encore obligé d'aller à l'école; CHF 10'200 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études; plus max. CHF 13'000 pour les coûts de formation du moins de CHF 3'000 que le contribuable paie soi-même
SH	CHF 12'000.00	CHF 9'400 jusqu'à l'âge de 14 ans	CHF 8'400 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études
SO	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 12'000 jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	CHF 6'000 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études
SZ	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 6'000 jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	6 300 CHF jusqu'à l'âge de 18 ans ; à partir de la majorité jusqu'à 28 ans maximum si en formation
TG	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 10'000 jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	CHF 7'000 jusque à l'âge de 16 ans; CHF 8'000 à partir de 16 ans s'il est encore en formation; CHF 10'000 pour chaque enfant âgé de 20 à 26 ans s'il est encore en formation
TI	CHF 10'000.00	revenu < / = CHF 80'000 par année: CHF 10'000 si l'enfant a moins de 14 ans	CHF 11'100 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études jusque à l'âge de 28 ans; max. CHF 13'400 pour chaque enfant jusque à l'âge de 28 ans s'il est encore en formation après la scolarité obligatoire
UR	CHF 12'000.00	dépenses effectives jusqu'à l'âge de 14 ans	formation après la scolarité obligatoire en cas de l'alimentation à l'extérieur und CHF 12'800 en cas de logement à l'extérieur
VD	CHF 12'000.00	CHF 9'100 jusqu'à l'âge de 14 ans	1'000 CHF pour l'enfant mineur ou adulte si sa scolarité et le revenu net des parents ne dépassent pas 119'300 CHF ; ensuite, réduction de 100 CHF par tranche supplémentaire de 2'000 CHF de revenu net.

VS	CHF 12'000.00	CHF 3'000 si l'enfant a moins de 14 ans , CHF 3'000 pour le propre soin de l'enfant	CHF 7'510 jusque à l'âge de 6 ans, CHF 8'560 jusque à l'âge de 16 ans, CHF 11'410 à partir de 14 ans; dès le troisième enfant CHF 1'200; max. CHF 5'000 pour chaque enfant après la scolarité obligatoire et l'enseignement supérieur en cas de logement à l'extérieur
ZG	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 6'000 jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	CHF 11'000 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études; plus CHF 6'000 à partir de la période fiscale pendant laquelle l'enfant atteint l'âge de 15 ans
ZH	CHF 12'000.00	dépenses effectives mais max. CHF 10'100 jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans	CHF 9'000 pour chaque enfant mineur ou faisant un apprentissage ou des études

Bern, février 2021
Informations sans garantie!